



Durée : 1 journée
(7 heures)

Théorie : 4.50 heures
Pratique : 2.50 heures

Pré requis

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capable de comprendre les instructions de sécurité.

Vêtements de travail adapté à la pratique.

Chaussure de sécurité.

EPI (casque avec visière, gant isolant, gant anti-coupe).

Méthode pédagogique

Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées de l'entreprise.

HABILITATION ELECTRIQUE BF / HF suivant la norme NF C 18-510 et amendement A1. **Exécutant**

Personnes concernées

- ✓ Personnel non électricien qui travaille dans les fouilles,
- ✓ Terrassiers.

Objectif

- ✓ Connaître les prescriptions de sécurité définies dans la norme NF C18-510 ;
- ✓ Acquérir une formation en vue d'obtenir l'habilitation électrique BF/HF dans le cadre de la norme NF C18-510 ;
- ✓ Connaître les modalités d'utilisation d'outils à main ou d'engins de terrassement dans la zone d'approche prudente (ZAP) des canalisations électriques, pour lesquelles un risque d'endommagement existe, même sans manipulation, ou nécessitant de les manipuler (nettoyage, ripage, soutènement, ouverture de fourreau, mise en place de protections)

Selon le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage et à la norme NF C18-510 de 2012 et de l'amendement A1 de 2020.

Parcours pédagogique

1/ Partie théorique.

- Les notions de base et les généralités.
- Les principaux facteurs de gravité d'une électrisation.
- Les protections.
- Les différents types de contact.
- Les zones d'environnement.
- La prévention du risque électrique.
- Les gestes qui sauvent et la conduite à tenir en cas d'accident.
- Les spécificités et les limites de l'habilitation symbole BF/HF pour l'exécutant.
- Les différentes opérations d'ordre non électrique.
- Les opérations concernées, les modes opératoires et les consignes à appliquer par les habilités BF HF.

HABILITATION ELECTRIQUE BF / HF suivant la norme NF C 18-510 et amendement A1. **Exécutant**

Parcours pédagogique

- La procédure à appliquer lors d'un endommagement d'une canalisation électrique isolée enterrée.
- Les acteurs concernés par les travaux en fouilles dans les zones d'environnement des canalisations électriques isolées enterrées.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

2/ Partie pratique.

- Savoir reconnaître et repérer un environnement à risque ;
- Savoir se déplacer et évoluer dans cet environnement ;
- Savoir exécuter, sur une canalisation isolée, les opérations de ripage ou de soutènement, de nettoyage, d'ouverture d'un fourreau avec mise en œuvre des moyens de protection des câbles et accessoires ;
- Savoir mettre en œuvre les mesures de sécurité en cas de découverte d'une canalisation détériorée ou d'un endommagement de réseau.

3/ Contrôle des connaissances.

L'évaluation théorique :

- Questionnaire de type QCM (20 questions) portant sur l'ensemble du thème.
Les dangers de l'électricité.
Les différents types de réseaux électriques enterrés et les matériels correspondant.
Les distances et les zones d'environnement.
La limite des opérations d'ordre non électrique.
Les prescriptions spécifiques relatives canalisations électriques isolées.
- Correction collective et reprise en commun des thèmes n'ayant pas été assimilés.

L'évaluation pratique :

- 2 mises en situation durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel et de l'équipement nécessaire.

Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.

Si ces critères ne sont pas atteints, l'évaluateur émet un avis défavorable.

Moyens pédagogiques

Equipements de protections collectives,

Equipements de protections individuelles,

Documentation utilisée couramment dans les principales entreprises de la région.

Cas pratiques dans une tranchée.

Support pédagogique remis à chaque stagiaire.

La formation est dispensée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Attestation de formation délivrée en fin de formation